

Procès-verbal N°10 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 10 Octobre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Patrick AURILLON,
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Bernard PERIS

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°09 de la réunion du Vendredi 04 Octobre 2024.

COUPE OCCITANIE

Suite à la qualification de l'équipe ST.O AIMARGUES (R2) pour le 5^{ème} TOUR de la Coupe de France, La rencontre N°29793181 LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / ST.O AIMARGUES (R2) **se jouera le mercredi 16 Octobre à 20h00** sur le Terrain du Vigan (**ACCORD DES DEUX CLUBS**).

Les finales départementales de la Coupe Occitanie aura lieu le Dimanche 27 Octobre à 15h00.

Le tirage au sort de ce tour aura lieu le Jeudi 17 Octobre au siège du District.

MODIFICATION CHAMPIONNAT

Dépt 3 Poule C

Match : N° 28536784 du 20/10/2024

ST GILLES AEC 2 (D3) / U.S. GARONNAISE 2 (D3) est avancée au 16 /10/2024 à 20h00 sur le stade de l'Espeyran à ST GILLES. (Accord des deux clubs).

RETOUR CSR

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544063 du 06/10/2024

GALLIA C.QUISSAC 2 (D4) / SP ALESIEN 1 (D4)

SP ALESIEN 1 (D4) Battu par Forfait

CHAMPIONNAT

Arrêté municipal de longue durée (Rappel du règlement Art 62 Alinéa 5 des RG)



« 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition.»

Les clubs :

- O. ST HILAIRE JASSE 1 (D3) Arrêté municipal du 21/10/2024 au 12/11/2024
- F.C. CABASSUT 1 (D1) Arrêté municipal du 21/10/2024 au 22/11/2024

La commission des Coupes et Championnat vous demande en conséquence un terrain de remplacement au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre RIEU

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER

